



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme de la loi électorale : le Congo exclut les sans baccalauréat des élections locales

Brazzaville, le 24 décembre 2025

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) exprime sa **vive inquiétude et sa ferme opposition** à la réforme de la loi électorale adoptée le **22 décembre 2025 par le Sénat**, laquelle introduit l'exigence du **baccalauréat** comme condition d'éligibilité aux **élections locales**.

Cette mesure législative, qui exclut de fait une grande majorité de citoyens congolais, s'inscrit dans une série de décisions récentes marquées par des **restrictions préoccupantes de l'espace politique**, notamment après la publication d'un arrêté ayant déjà écarté certains partis politiques de l'opposition de la course à l'élection présidentielle.

Pour l'OCDH, cette réforme constitue une **atteinte grave aux principes démocratiques** et une **violation manifeste de la Constitution du 25 octobre 2015**.

En imposant un critère académique non prévu par la Constitution, le législateur crée une **discrimination injustifiée entre les citoyens**, particulièrement au détriment :

- des populations rurales, où les détenteurs du baccalauréat sont peu nombreux ;
- des populations autochtones, déjà marginalisées et structurellement défavorisées en matière d'accès à l'éducation.

La Constitution congolaise garantit pourtant :

- le droit pour tout citoyen congolais remplissant les conditions légales de se porter candidat à une fonction électorale ;
- le suffrage universel, libre, égal et secret ;
- l'égalité de tous les citoyens devant la loi (articles 5, 6, 7 et 15).

Aucune disposition constitutionnelle, ni pour les élections nationales ni pour les élections locales, ne subordonne l'éligibilité à la détention d'un diplôme académique.

Si la loi électorale peut encadrer certaines conditions d'éligibilité, celles-ci ne sauraient en aucun cas porter atteinte à l'égalité, à la non-discrimination et au **droit fondamental de participation à la vie politique**. Assimiler la compétence politique ou la capacité à gérer une collectivité locale à la détention d'un baccalauréat relève d'une **vision élitiste et dangereuse de la démocratie**.

L'OCDH dénonce également la tendance persistante à **restreindre les candidatures aux seuls partis politiques**, en excluant les candidats indépendants, ce qui constitue une atteinte grave au pluralisme politique et au libre choix des électeurs.

À ce rythme, l'OCDH s'interroge légitimement : faudra-t-il demain une licence pour être député, un master pour être ministre et un doctorat pour être candidat à la présidentielle ?

Face à cette dérive, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme :

- **dénonce** une réforme électorale discriminatoire et anticonstitutionnelle ;
- **exige la révision immédiate** des dispositions excluant les citoyens sans baccalauréat des élections locales ;
- **appelle les autorités publiques** à respecter strictement la Constitution et les engagements internationaux du Congo en matière de droits humains ;
- **alerte l'opinion nationale et internationale** sur les risques sérieux que ces réformes font peser sur la crédibilité, l'inclusivité et la légitimité du processus électoral.

La démocratie ne saurait être réservée à une minorité académique. Les élections locales doivent rester un espace d'expression populaire, inclusive et représentative des réalités sociales du pays.

L'OCDH reste mobilisé pour la défense des droits politiques et civiques de tous les citoyens congolais et vient d'introduire une requête en inconstitutionnalité devant la cour constitutionnelle.

Contact : ocdh@ocdh-congobrazza.org

Téléphone : +242 05768 1099